



## Arrêter un dossier retraite non désiré

-----  
Par dedotte

Bonjour, j'ai indiqué à la carsat que je ne souhaitait pas prendre la retraite cette année. Je reçois cependant toujours des demandes de justificatifs. J'en suis maintenant à l'AGIRC-ARCCO. Et un courrier de pôle emploi qui m'informe que depuis le 1<sup>o</sup> mai, je ne serai plus inscrite.

J'ai envoyé un courrier en recommandé demandant l'arrêt de ce dossier. Rien n'y fait.

Comment dois-je m'y prendre pour arrêter ce dossier?

Je précise que je suis en ce moment en CDD.

-----  
Par Indigo

Bonjour dedotte,

En ouvrant le lien suivant, je pense que vous devriez avoir réponse à votre interrogation.

<https://www.la-retraite-en-clair.fr/preparer-administrativement-retraite/demander-retraite-adresser/cas-desaccord-caisse-retraite>

Cordialement

-----  
Par kang74

Bonjour

Si vous disposez du nombre de trimestre requis et que vous atteignez l'âge légal du départ à la retraite, tout se fait automatiquement : vous ne serez plus indemnisé par Pole emploi, vos droits à la retraite seront liquidés .

Donc non, vous ne pouvez pas arreter le processus, si vous vouliez que cela ne se fasse pas automatiquement, il aurait fallu renoncer à être inscrit à Pole emploi .

Prenez rendez vous avec la carsat pour connaître les règles de cumul qui s'adapte à votre situation, leurs conséquences, si vous voulez continuer à avoir une activité :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13243]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13243[/url]

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Tant que vous n'avez pas encore le statut officiel de "retraîtée", il est possible d'annuler la procédure sans vous justifier.

C'est plus compliqué une fois que le dossier a été accepté (et pire que la pension a commencé à être versée), mais possible dans certains cas :

[url=https://www.legislation.cnnav.fr/Pages/expose.aspx?Nom=retraite\_personnelle\_modification\_apres\_attribution\_modification\_apres\_attribution\_ex#toc7]https://www.legislation.cnnav.fr/Pages/expose.aspx?Nom=retraite\_personnelle\_modification\_apres\_attribution\_modification\_apres\_attribution\_ex#toc7[/url]

Si votre courrier recommandé est resté sans réponse, vous pouvez tenter de saisir le médiateur :

[url=https://www.lassuranceretraite.fr/portail-info/hors-menu/annexe/footer/appeler-mediateur-caisse-region.html]https://www.lassuranceretraite.fr/portail-info/hors-menu/annexe/footer/appeler-mediateur-caisse-region.html[/url]

Vous êtes libre de repousser votre départ à la retraite autant qu'il vous plaira, mais si vous remplissez les conditions pour toucher une retraite à taux plein, Pôle Emploi ne vous indemniserait plus :

[url=https://www.pole-emploi.fr/candidat/mes-droits-aux-aides-et-allocati/a-chaque-situation-son-allocatio/quelle-est-ma-situation-professi/je-suis-en-cours-dindemnisation/je-suis-proche-de-la-retraite.html]https://www.pole-emploi.fr/candidat/mes-droits-aux-aides-et-allocati/a-chaque-situation-son-allocatio/quelle-est-ma-situation-professi/je-suis-en-cours-dindemnisation/je-suis-proche-de-la-retraite.html[/url]

-----  
Par dedotte

Bonjour à vous tous. Je n'ai pas les trimestres complets requis pour une retraite à taux plein.

J'avais barré la page où est marquée la case de départ à la retraite, je vais suivre vos conseils. Je travaille dans le domaine médico-social qui est en flux tendu.

Encore merci à vous tous